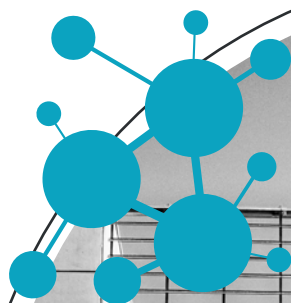


DAEU GUIDE DES ETUDES

2021-2022

DAEU A
DAEU B



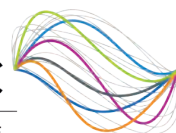
SUP Formations
Certification

Service Universitaire
de Pédagogie



UNIVERSITĕ 
FRANCHE-COMTĕ




UBFC
UNIVERSITĕ
BOURGOGNE FRANCHE-COMTĕ



DAEU

Diplôme d'Accès aux **Etudes** Universitaires

2021-2022

-  DAEU option A
Littéraire
-  DAEU option B
Scientifique
-  Année préparatoire option B



SUP Formations
Certification

Service Universitaire
de Pédagogie



UNIVERSITĕ 
FRANCHE-COMTĕ

UBFC
UNIVERSITĕ
BOURGOGNE FRANCHE-COMTĕ





SOMMAIRE

1	Mot de bienvenue	5
2	Inscription	6
2.1	Les contacts pour la filière	6
2.2	Les conditions générales	6
2.3	Les pièces à produire	6
2.4	Le calendrier	6
2.5	L'entretien	7
2.6	Aménagement des examens	7
2.7	Carte étudiant	8
2.8	Auditeurs (libres)	8
2.9	Transfert universitaire	9
2.10	Annulation inscription	9
2.10.1	Droits d'inscriptions acquittés par les usagers qui préparent des diplômes nationaux ..	9
2.10.2	Étudiants boursiers ayant acquitté les droits d'inscription	9
2.10.3	Étudiants exonérés sur demande et sur situation personnelle	9
3	Cours et organisation des examens	10
3.1	Accès aux cours et messagerie universitaire	10
3.1.1	Les cours	10
3.1.2	Les bibliothèques universitaires	10
3.2	Production des étudiants	10
3.2.1	Les productions des étudiants	10
3.2.2	Plagiat	10
3.2.3	Citations et reproductions d'œuvres	11
3.3	Organisation et lieux des examens	11
3.3.1	Examens à Besançon	11
4	Calendrier général	11
5	Canaux de communication et d'apprentissage	12
6	Présentation de la formation	12
6.1	Présentation	12
6.2	Généralités sur la formation	12
6.2.1	Objectifs de la formation	12
6.2.2	Public	14
6.3	Organisation générale	13
6.3.1	Déroulement	14
6.3.2	Les différentes formes d'enseignement	13
7	Coût de la formation	14



8	M3C et évaluations des connaissances	15
8.1	Organisation des enseignements	15
8.1.1	Organisation de l'année et interruption des cours ou du tutorat	15
8.1.2	Contrôle des présences	15
8.1.3	Contrôle du suivi de la formation	15
8.2	Modalités des examens	16
8.2.1	Date des examens	16
8.2.2	Mode de contrôle	16
8.2.3	Présentation aux épreuves	16
8.2.4	Épreuves du diplôme	17
9	Structure du DAEU option A	18
10	Description des enseignements du DAEU option A	19
11	Structure du DAEU option B	25
12	Description des enseignements du DAEU option B	26
13	Structure du DAEU Remise à Niveau	31
14	Description des enseignements du DAEU RN	32
15	Glossaire	35

Le guide des études est un document annuel réalisé par le SUP-FC.

Édition et direction de la publication : Fabrice Bouquet, directeur et Mathilde Bugnon-Henriet, directrice adjointe.

Rédaction : Direction du SUP-FC, Service communication, Direction des études, Responsable scolarité, Enseignants

Conception : Services communication et informatique du SUP-FC



1 MOT DE BIENVENUE



Bonjour à toutes et tous,

C'est peut-être vos premiers pas dans votre démarche de reprise d'études, c'est un choix difficile et vous avez raison de prendre connaissance des informations présentes dans ce guide. Nous sommes le Service Universitaire de Pédagogie pour les Formations et la Certification (SUP-FC) de l'Université de Franche-Comté². Nous proposons des formations universitaires pour obtenir des diplômes nationaux depuis 1966 à travers le Centre de Téléenseignement Universitaire. Fort de ce savoir-faire de plus de 50 ans, nous proposons aux équipes pédagogiques un accompagnement intégrant les évolutions pédagogiques dans le but de vous offrir un cadre cohérent. Ainsi, vous pouvez évoluer dans chaque enseignement facilement et bénéficier d'un suivi personnalisé. Nous sommes adhérents de la Fédération Interuniversitaire de l'Enseignement à Distance (FIED³) regroupant les établissements d'enseignement à distance francophones. Notre université, membre fondateur de la Communauté de l'Université Bourgogne Franche-Comté⁴, forme chaque année plus de 1 500 étudiants dans cette modalité distancielle sur dix grands domaines couvrant avec 18 diplômes différents les niveaux du baccalauréat, de licence et de master. Chaque année, nous avons plus de 300 étudiants diplômés en fin de cycle avec des taux de réussite équivalents au présentiel.

Pour mieux répondre à vos attentes de public qualifié d'empêché, nous avons mis en place la demi-vitesse pour l'ensemble de nos diplômes. Avant de développer ce qu'est la demi-vitesse, je voulais revenir sur la notion d'empêché. Celle-ci regroupe toutes les raisons pour lesquelles vous ne pouvez pas suivre votre formation à cause de problèmes géographiques ou horaires. Cela pour différentes raisons comme être en emploi, éloigné de l'université, atteint d'une pathologie ou maladie, sportifs de haut niveau... ou toute raison vous restreignant dans vos horaires ou mobilité. Pourquoi la demi-vitesse, tout simplement pour être cohérent avec le fait que vous êtes empêché. Si vous ne pouvez pas suivre une scolarité classique, c'est que vous ne pouvez pas consacrer le même temps à vos études qu'un étudiant classique. Le vôtre est souvent de l'ordre de la dizaine d'heures en moyenne par semaine. C'est pourquoi nous vous proposons de la suivre selon votre rythme. Nous avons ainsi organisé de façon annuelle les enseignements qui sont dispensés habituellement sur un semestre. Non pas en étalant la durée de chaque enseignement, mais en organisant la temporalité de l'enchaînement des modules enseignés. Ainsi votre charge de travail académique reste compatible avec vos autres activités. Il reste possible de suivre votre scolarité à vitesse classique ou en choisissant les modules que vous souhaitez suivre. De plus, nous proposons pour chaque diplôme des certifications qui peuvent compléter votre formation.

Ce guide est une source d'information importante synthétisant les éléments réglementaires, administratifs, techniques ou en lien avec votre scolarité en un seul lieu. Il contient sûrement la réponse aux questions que vous vous posez. C'est pourquoi je vous invite à consulter son sommaire pour trouver le thème en lien avec votre interrogation et ainsi obtenir votre réponse. Si ce n'est pas le cas, vous pouvez nous contacter à travers l'un des différents canaux (mail, téléphone, réseaux sociaux, courrier postal...) mis à votre disposition.

La reprise d'étude est un choix courageux qui va nécessiter un investissement intellectuel et temporel important de votre part. C'est aussi la raison pour laquelle, nos équipes pédagogiques et administratives sont à votre disposition pour vous accompagner vers la réussite de votre projet qu'il soit personnel ou professionnel.



Le directeur du SUP-FC

Fabrice BOUQUET

1. <https://sup-fc.univ-fcomte.fr>

2. <https://www.univ-fcomte.fr>

3. <https://www.fied.fr>

4. <https://www.ubfc.fr>



2 INSCRIPTION

2.1 Les contacts pour la filière

Responsable pédagogique : Fabien Picaud
Scolarité de la filière : Anne-Laure Racle / Maeva BOILLOT
Mail : ctu-daeu@univ-fcomte.fr
Téléphone : 03.81.66.58.72 / 03.81.66.58.82

Adresse postale :
Service Universitaire de Pédagogie (SUP-FC) / DAEU
Université de Franche-Comté Bâtiment Bachelier
Domaine de la Bouloie
25030 Besançon Cedex

Accueil téléphonique :
03.81.66.58.70
Tous les jours ouvrés de 8h30 à 12h et de 13h à 16h30 sauf jours fériés

2.2 Les conditions générales

L'arrêté ministériel du 03 août 1994 précise les conditions d'inscription à la préparation au DAEU :

Sont admis à s'inscrire à l'Université en vue de l'obtention de ce diplôme les candidats ayant interrompu leurs études initiales depuis deux ans au moins, ayant résidence permanente en France, et satisfaisant à l'une des conditions suivantes :

Avoir 20 ans au moins au 1er octobre de l'année de délivrance du diplôme et **justifier à cette même date de deux années d'activités professionnelles**, à temps plein ou à temps partiel (80 heures minimum par mois), ayant donné lieu à cotisation à la Sécurité Sociale. Pour l'inscription à l'Université sont assimilés de plein droit à une activité professionnelle ayant donné lieu à cotisation à la sécurité sociale et pour la durée correspondante : le service national / toute période consacrée à l'éducation d'un enfant / l'inscription à Pole emploi / la participation à un dispositif de formation professionnelle destiné aux jeunes à la recherche d'un emploi ou d'une qualification / l'exercice d'une activité sportive de haut niveau au sens de la loi no 84-610 du 16 juillet 1984 susvisée.

Avoir 24 ans au moins au 1er octobre de l'année de délivrance du diplôme.

Les possesseurs du baccalauréat ne sont pas autorisés à s'inscrire à l'examen du DAEU.

IMPORTANT : Le délai entre la première inscription au diplôme et l'obtention de celui-ci ne peut excéder quatre années. Pour le calcul de cette durée, les inscriptions prises auprès d'universités différentes se cumulent. A titre exceptionnel un délai supplémentaire d'une année peut être accordé par le Président de l'Université auprès de laquelle le candidat souhaite s'inscrire pour obtenir le diplôme.

2.3 Les pièces à produire

Dossier d'inscription aux cours et dossier d'inscription à l'examen à retrouver sur notre site internet.

2.4 Le calendrier

Accueil du public au SUP-FC, Bâtiment Bachelier, Domaine de la Bouloie, du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 16h.

Inscriptions du 07 mai au 26 septembre 2021 depuis la plateforme eCandidat ou retrait des dossiers au SUP-FC.

RÉUNION D'INFORMATION POUR LE DAEU A ET B : MERCREDI 8 SEPTEMBRE 2021 À 18H.

Merci de confirmer votre présence.

Pour suivre cette réunion à distance,

merci d'envoyer un mail au responsable : fabien.picaud@univ-fcomte.fr

ATTENTION ! Il ne sera pas envoyé de convocation.

**Adresse :**

Faculté des Sciences - Amphi Croisot Bâtiment K
16 Route de Gray - BESANÇON

Retrait des dossiers : du 07 mai 2021 au 26 septembre 2021 sur l'application eCandidat ou auprès de la scolarité du DAEU au SUP-FC, Bâtiment Bachelier, Domaine de la Bouloie.

Dépôt des dossiers accompagnés des pièces à produire avant le 26 septembre 2021 sur l'application eCandidat ou à la scolarité du DAEU au SUP-FC, du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 16h.

2.5 ~ L'entretien

Il concerne uniquement les stagiaires inscrits en année préparatoire :

Lorsque le dossier est complet le candidat a obligatoirement un entretien avec un enseignant. Il reçoit une convocation qui lui précise le jour, l'heure et le lieu de son entretien. L'inscription définitive se fait après cet entretien.

Cet entretien a pour but :

- de vérifier que le dossier d'inscription est complet
- de déterminer quel type de préparation va être suivie (DAEU A ou B)
- quelles matières optionnelles sont choisies (afin d'éviter des erreurs d'orientation)
- quel mode de contrôle est choisi

Mise en garde

Les choix exprimés pendant l'entretien, en ce qui concerne le mode de contrôle et les matières optionnelles, ne peuvent en aucun cas être modifiés ultérieurement en cours d'année. Il est néanmoins possible de modifier ce choix lors d'une réinscription, mais le stagiaire devra demander un nouvel entretien. Le calendrier des épreuves du contrôle continu sera distribué début octobre 2021 à la suite de l'entretien.

2.6 ~ Aménagement des examens

L'Université de Franche-Comté a mis en place des mesures spécifiques destinées à l'amélioration des conditions d'études concernant les étudiants présentant un handicap ou un trouble de la santé invalidant (qu'il soit définitif ou temporaire).

Si vous êtes dans un de ces deux cas, vous devez remplir le formulaire dédié, accompagné des pièces justificatives et les retourner au médecin du SUMPPS, de façon à ce que l'avis rendu par le médecin parvienne au SUP-FC, au plus tard au moment de l'inscription aux examens (voir le calendrier général). Le directeur de la composante pourra admettre des dérogations à ces délais pour prendre en compte des situations exceptionnelles.

Conformément à l'article D.612-27 du code de l'éducation, les demandes d'aménagement des usagers qui présentent un handicap ou un trouble de santé invalidant sont soumises pour avis au médecin désigné par la Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH), qui est un médecin du service universitaire de médecine préventive et de promotion de la santé de l'université (SUMPPS). Le médecin rend un avis, qui est adressé à l'usager et au directeur de la composante. **Le directeur décide des aménagements accordés et notifie sa décision à l'usager.** Les usagers bénéficiant d'un régime spécial se voient appliquer les modalités pédagogiques et les modalités de contrôle de connaissances et des compétences de la formation, à l'exception de celles spécifiées (par UE ou ECUE) et annexées dans la décision d'attribution du régime spécial prise par la composante.

Médecine Préventive Universitaire

45 avenue de l'Observatoire
BP 1535

25009 BESANCON CEDEX

Téléphone : +33 381 666 130

Courriel : sumpps@univ-fcomte.fr ou sumpps-handicap@univ-fcomte.fr



2.7 ↪ Carte étudiant

Une carte d'étudiant attestant de leur statut est délivrée à tout étudiant inscrit au SUP-FC en diplôme principal.

Cette carte est envoyée par courrier.

Pour les étudiants qui redoublent ou qui se réinscrivent, un **sticker à coller** sur la carte leur sera transmis, il ne faut donc pas jeter cette carte en fin d'année universitaire.

En cas de perte, un montant forfaitaire de 10 € sera demandé pour la réédition.

2.8 ↪ Auditeurs (libres)

Application du 8° du IV de l'article L.712-3 et des articles L.811-1 et L.719-4 du code de l'éducation, le statut d'auditeur à l'université de Franche-Comté est défini ainsi :

Le statut d'auditeur permet de suivre des enseignements, organisé en présentiel et à distance, et de bénéficier des supports de cours mais pas de se présenter aux examens. Toutes les formations et toutes les unités d'enseignement ne sont pas ouvertes aux auditeurs : les composantes de l'UFC sont compétentes pour décider celles qu'elles leur rendent accessibles. Pour participer aux scrutins, l'auditeur régulièrement inscrit, doit faire une demande d'inscription sur les listes électorales.

Une seule inscription en tant qu'auditeur (libre) peut être prise par année universitaire. L'autorisation d'inscription sous statut d'auditeur est prononcée, pour le président et par délégation, par le directeur de la composante dans laquelle l'auditeur demande à suivre des enseignements.

L'inscription administrative ouvre droit à une inscription pédagogique (au moyen d'une fiche) permettant de suivre au maximum 4 unités d'enseignement au sein d'une seule et même composante. L'auditeur libre peut suivre les enseignements des cours magistraux et de certains travaux dirigés, selon accord de la composante. Dès lors que la composante a procédé à l'inscription pédagogique de l'auditeur, lui sont octroyés l'accès, en salle et en ligne, aux cours, supports de cours et ressources documentaires. Un auditeur ne peut être autorisé à suivre les travaux pratiques, ainsi que les UE composées en totalité ou en partie de projets ou stages. Il n'est pas assuré pour ces catégories d'enseignement.

Les auditeurs ne sont pas assujettis à la contribution de vie étudiante et de campus (CVEC). Le montant des droits d'inscription afférent à l'inscription administrative est fixé à 100 euros.

Au SUP-FC, l'auditeur s'acquitte, en plus des droits d'inscription, du montant des droits pédagogiques.

Aucune demande de remboursement des droits (y compris les droits pédagogiques au SUP-FC) n'est autorisée pour les auditeurs (libres).

→ Frais d'accès aux cours pour une inscription non diplômante :

- Version électronique : 11,80 € par crédit ECTS
- Version électronique et cours papier (seulement pour les filières le proposant) : 12,90 € par crédit ECTS

→ Frais d'envoi de documents administratifs et correspondances :

- France métropolitaine : 10 €
- Europe ou DOM-TOM : 20 €
- Reste du monde : 35 €

→ Frais d'envoi des supports de cours papier :

- France métropolitaine : 15 €
- Europe + DOM-TOM : 30 €
- Reste du monde : 50 €



2.9 ↪ Transfert universitaire

Le transfert correspond à la situation d'un étudiant régulièrement inscrit dans une année de diplôme dans un établissement qu'il désire quitter et qui demande à s'inscrire dans la même année de diplôme dans un établissement dans lequel il désire poursuivre ses études. Le transfert peut avoir lieu tant au premier semestre qu'à la fin de celui-ci et après (soit au second semestre). La régularité du transfert répond aux conditions de l'article D612-8 du code de l'éducation.

L'inscription ne peut être autorisée que lorsque les deux chefs d'établissement ont donné leur accord. Le chef de l'établissement de départ transmet le dossier (édition du dossier étudiant Apogée) de l'intéressé au chef de l'établissement d'accueil. La scolarité déjà accomplie est prise en considération dans les conditions déterminées par l'établissement d'accueil.

2.10 ↪ Annulation inscription

En application des articles 18 et 19 de l'arrêté du 19 avril 2019 relatif aux droits d'inscription dans les établissements publics d'enseignement supérieur relevant du ministre chargé de l'enseignement supérieur, les critères généraux ont été définis par le conseil d'administration de l'Université de Franche-Comté lors de la séance du 08 octobre 2019. Le remboursement des droits d'inscription administrative s'opère selon les cas suivants :

2.10.1 ↪ Droits d'inscriptions acquittés par les usagers qui préparent des diplômes nationaux

La demande doit être formulée par écrit avec accusé de réception et parvenir à l'établissement avant le début de l'année universitaire, c'est-à-dire au plus tard le premier jour de la formation ou de la réunion de rentrée le cas échéant. Le remboursement est de droit. Une somme de 23 € reste acquise à l'établissement au titre des actes de gestion nécessaires à l'inscription.

2.10.2 ↪ Étudiants boursiers ayant acquitté les droits d'inscription

La demande de remboursement intégral des droits d'inscription acquittés par un étudiant ayant obtenu le statut de boursier de manière tardive est de droit. Aucun frais pour actes de gestion ne peut être retenu sur ce remboursement.

2.10.3 ↪ Étudiants exonérés sur demande et sur situation personnelle

Le remboursement des droits d'inscription de tous les usagers ayant obtenu une exonération sur demande et sur situation personnelle ne pourra intervenir qu'après communication de la décision prise par le président dans le cadre d'une procédure centralisée.



3 COURS ET ORGANISATION DES EXAMENS

3.1 ↪ Accès aux cours et messagerie universitaire

Pour accéder à vos cours et à votre boîte mail universitaire, vous devez avoir activé votre compte universitaire. Vous pourrez ensuite accéder à l'ensemble depuis le site de l'ENT : <http://ent.univ-fcomte.fr>. Pour cela, vous devez au préalable, vous authentifier avec votre identifiant et votre mot de passe.

Pour toutes vos questions, rendez-vous sur le site internet du SUP-FC, dans la rubrique CTU « Je suis étudiant au SUP-FC ».

3.1.1 ↪ Les cours

Les cours sont consultables de deux façons :

- **en version électronique** : l'accès est possible à partir du 11 octobre 2021 (correspondant au début des cours), sous réserve d'avoir finalisé l'ensemble de son inscription (administrative et pédagogique) ;
- **en version papier** : sous réserve que l'option ait été choisie et que le diplôme préparé propose cette option.

Nous attirons votre attention sur le fait que de nombreux documents de cours ne sont accessibles qu'en version électronique et ne sont pas diffusés en version papier. Merci de vérifier cela dans la partie spécifique à votre diplôme dans le guide ou lors de votre inscription pédagogique.

L'envoi des cours s'effectue généralement dès la finalisation de votre inscription afin de vous permettre de commencer à vous familiariser avec les questions au programme.

Les colis étant particulièrement volumineux, il est donc conseillé de prendre toutes les dispositions adéquates pour les recevoir dans de bonnes conditions.

Nous vous proposons, dans la partie spécifique du guide, une brève présentation de chaque unité d'enseignement, accompagnée dans certains cas de références bibliographiques.

Il vous est vivement conseillé de consulter certains des ouvrages proposés avant même l'envoi des cours.

Les contenus d'enseignement fournis aux étudiants dans le cadre de leur formation restent la propriété des enseignants. Ils ne doivent, sous aucune forme, être réutilisés à des fins autres que la formation. En particulier, la publication ou la diffusion sur Internet des documents fournis est formellement interdite (Articles L122-4, L335-2 et suivants du Code de la propriété intellectuelle).

3.1.2 ↪ Les bibliothèques universitaires

Le SUP-FC n'a pas de bibliothèque propre. Les stagiaires ont accès aux différentes bibliothèques de l'Université de Franche-Comté. Ces bibliothèques se trouvent :

- sur le campus de la Bouloie : Bibliothèque de l'UFR Sciences et Techniques et de l'UFR SJEPEG
- rue Mégevand : Bibliothèque de l'UFR SLHS

Attention : S'adresser auparavant au SUP-FC et se renseigner dans chaque bibliothèque sur les modalités d'utilisation.

3.2 ↪ Production des étudiants

3.2.1 ↪ Les productions des étudiants

Lors de vos productions écrites et orales, nous vous rappelons que vous devez respecter la propriété intellectuelle.

3.2.2 ↪ Plagiat

La loi française et l'université considèrent le plagiat comme une faute grave, qui est sanctionnée par la loi. Le plagiat est le fait de copier, tout ou partie du travail d'autrui, sans en citer l'origine et les références, afin de le faire passer pour sien.



3.2.3 Citations et reproductions d'œuvres

Il est permis de citer le texte d'un auteur, sans son autorisation, dans le cadre du « Droit de courte citation ». Cette permission est cependant conditionnée à un certain nombre de contraintes définies dans l'article L122-5, 3° du Code de la Propriété Intellectuelle : « Lorsque l'œuvre a été divulguée, l'auteur ne peut interdire [...] Sous réserve que soient indiqués clairement le nom de l'auteur et la source, les analyses et courtes citations justifiées par le caractère critique, polémique, pédagogique, scientifique ou d'information de l'œuvre à laquelle elles sont incorporées. »

En outre, conformément à la loi du 1er août 2006, relative aux droits d'auteurs et aux droits voisins dans la société de l'information (dite Loi DADVSI), la reproduction et la représentation d'extraits d'œuvres sont permises à des fins exclusives d'illustration dans le cadre de l'enseignement et de la recherche. Cette exception pédagogique s'applique sous réserve que soient indiqués clairement le nom de l'auteur et la source de l'œuvre à laquelle ils appartiennent.

De plus, l'université ne pourra être tenue responsable de la représentation illégale de documents tiers par l'auteur.

3.3 Organisation et lieux des examens

En cas d'absence à une épreuve, vous devez transmettre un justificatif dans les trois jours ouvrés (de lundi à vendredi) suivant le déroulement de l'épreuve. Sinon, vous serez considéré comme « défaillant ».

3.3.1 Examens à Besançon

- Les examens ont lieu au SUP-FC à Besançon. Tous les renseignements utiles (instructions, listes d'hébergement, plans, formulaires, . . .) sont accessibles sur le site internet du SUP-FC.
- Les convocations sont envoyées en temps utile à l'adresse courriel fournie par l'université.

4 CALENDRIER GÉNÉRAL

Certaines années de diplôme ont une organisation pour les examens qui peut différer de celle-ci. Nous vous invitons à consulter le calendrier détaillé des examens et les Modalités de Contrôle des Connaissances et Compétences (M3C).

DATE	
4-10-2021	Début des cours
13-06-2022 au 17-06-2022	Examen DAEU



5 CANAUX DE COMMUNICATION ET D'APPRENTISSAGE

Lorsque vous vous adressez à la scolarité ou à un de vos enseignants, vous devez le faire avec l'adresse mail fournie par l'Université : **prenom.nom@edu.univ-fcomte.fr** exclusivement. Il ne sera pas apporté de réponse aux mails envoyés à l'aide d'une adresse personnelle.

Dans l'objet du mail, vous devez faire figurer : le nom du parcours suivi ainsi que l'année (exemple : Sciences pour l'ingénieur – L3) puis le sujet de votre demande. La courtoisie et la politesse sont de rigueur pour tout échange. **Avant de poser une question, relire le guide des études.**

La plateforme Moodle sert aux échanges avec les autres étudiants et les enseignants.

- L'espace CTU-GENERAL concerne les étudiants de **l'ensemble des filières du SUP-FC.**
- L'espace DAEU est **spécifique au DAEU (diplôme et remise à niveau).**

Dans chacun de ces espaces, le Forum des étudiants vous permet de communiquer avec les autres étudiants, il ne permet pas de contacter les enseignants. Le Forum des nouvelles permet lui à l'administration de diffuser des informations générales.

Pour tout échange d'informations concernant **un cours précis**, soit avec l'enseignant, soit avec les autres étudiants, vous disposez dans l'espace-cours concerné d'un **forum d'échanges**. Vous pouvez également écrire à l'enseignant à l'aide d'un message personnel mais l'utilisation de ce forum d'échanges est préférable. Le **forum annonces** permet à l'enseignant de vous fournir d'éventuelles indications.

La plateforme Moodle est **l'outil qui vous permet d'accéder aux cours** : l'ensemble des éléments qui vous permettront de travailler est disponible sur Moodle, dans l'espace-cours concerné.

6 PRÉSENTATION DE LA FORMATION

6.1 ~ Présentation

Le Diplôme d'Accès aux Études Universitaires (DAEU) a été créé par arrêté ministériel en date du 03 août 1994, pour remplacer l'Examen Spécial d'Entrée à l'Université (ESEU). La préparation au DAEU est réalisée par le SUP-FC et assurée par des enseignants de l'université et des lycées de la ville de Besançon.

6.2 ~ Généralités sur la formation

6.2.1 ~ Objectifs de la formation

La préparation au DAEU vise différents objectifs en fonction des projets personnels que se fixe le candidat :

- Obtenir le DAEU, , diplôme étant un véritable équivalent du baccalauréat, de niveau IV.
- Acquérir les connaissances et les raisonnements indispensables à toute formation continue supérieure, notamment dans les domaines techniques et économiques : cours du soir du CNAM, stages de formation continue de longue durée, stages de perfectionnement inter et intra entreprises, poursuite d'études à l'Université ou dans d'autres établissements de l'enseignement supérieur.
- Élever le niveau de culture générale nécessaire à toute personne qui désire occuper au mieux sa place dans l'entreprise, en particulier en développant ses aptitudes à la communication.
- Donner à chacun des possibilités de reconversion en développant ses capacités à raisonner.



6.2.2 ↪ Public

La formation s'adresse aux personnes :

- dont le niveau de formation initiale correspond aux classes de seconde, 1re, BEP
- de niveau de formation plus élevé, mais qui veulent réactualiser leurs connaissances ou changer d'activités professionnelles.

6.3 ↪ Organisation générale

6.3.1 ↪ Déroulement

Les quatre modules de la préparation au DAEU sont organisés chaque année (mais leur ouverture est conditionnée par un nombre suffisant de personnes inscrites). La réussite aux épreuves du diplôme permet d'obtenir le DAEU A (option littéraire) ou le DAEU B (option scientifique).

- **6.3.2 ↪ Les différentes formes d'enseignement**

Pour le DAEU A :

Deux types de préparation sont possibles : les cours du soir et l'enseignement à distance.

Les cours du soir sont organisés par le SUP-FC. Les cours correspondant aux quatre modules nécessaires à l'obtention du diplôme ont lieu à partir de 18h en semaine. La répartition hebdomadaire est la suivante :

- Anglais : 3 h
- Expression-Communication : 3 h
- Géographie : 3 h
- Histoire : 3 h

Un calendrier précis sera donné début octobre 2021. A noter qu'un module de mathématiques est proposé en option. Ce module est intégralement par correspondance pour ceux qui le choisirait. Anglais et Expression-Communication sont 2 modules obligatoires. Le stagiaire devra ensuite choisir 2 matières parmi les 3 autres proposées pour valider ses 4 modules.

Les cours à distance sont organisés par le Service de Formation Continue de l'Université de Bourgogne (SUFCOB et CFOAD) (03.80.39.50.90).

Pour le DAEU B :

La préparation est entièrement assurée par le SUP-FC. Elle s'adresse à tous les candidats et se fait uniquement à distance avec une possibilité de tutorats également à distance. Pour atténuer les difficultés rencontrées par les stagiaires qui choisissent cette formation scientifique, le SUP-FC propose une année de remise à niveau (niveau 1). Celle-ci leur permet de suivre avec profit la deuxième année (niveau 2) qui porte sur le programme de l'examen.

Les cours (niveau 1 ou niveau 2) sont envoyés aux stagiaires. Ceux-ci doivent étudier seuls les cours au rythme qui leur est proposé. Les cours sont accompagnés d'exercices et de tests corrigés qui permettent aux stagiaires de vérifier si les notions présentées sont bien assimilées.

Le tutorat proposé à **distance**, consiste en une aide et un suivi des stagiaires. Un centre de tutorat est ouvert à Besançon. **Les séances de tutorat se déroulent à partir de 18h en semaine. Pour cette année, il est prévu à Besançon :**

Niveau 1 :

- 40 h d'enseignement scientifique
- 20 h d'expression communication
- 20 h de mathématiques



Niveau 2 :

- 35 h d'expression communication
- 35 h de mathématiques
- 35 h de physique
- 35 h de chimie
- 15 h de SVT

Les modules d'expression communication et de mathématiques sont obligatoires. Le stagiaire devra choisir 2 modules parmi les 3 restants pour avoir ses 4 matières nécessaires à l'obtention du diplôme. Un calendrier précis sera donné début octobre 2021.

Le tutorat n'est pas obligatoire pour se présenter à l'examen. Il va de soi qu'il est vivement recommandé à tous les stagiaires de le suivre. En revanche, l'assiduité au tutorat est obligatoire pour les stagiaires qui s'y sont inscrits.

7 COÛT DE LA FORMATION

Le montant de la formation se décompose en droits universitaires et droits pédagogiques :

→ **Droits universitaires** fixés annuellement par le Ministère pour l'année 2021-2022 :

- 170 € pour une inscription en DAEU A ou B
- 100 € pour une inscription non diplômante (auditeur libre),

→ **Droits pédagogiques :**

- pour l'inscription en DAEU A ou B : 150 € / module ou 500 € les 4 modules
- pour l'inscription en remise à niveau du DAEU B :
 - Français : 100 €
 - Mathématiques et Enseignement scientifique : 220 €
 - 300 € les 3 modules

• pour une inscription au titre de la Formation Continue, veuillez contacter le service SeFoC'AI à l'adresse : sefocal@univ-fcomte.fr

• **Consultation de copies** : Toute personne inscrite peut consulter sa copie pendant 1 an après la proclamation définitive des résultats. Un scan peut être délivré à titre onéreux sur demande écrite de l'intéressé. Le tarif est de 1,20 € par copie d'examen à régler par carte bancaire en ligne, auquel s'ajoutent 2,20 € de frais de traitement par demande.

Les seuls titres de paiement admis sont :

- la carte bancaire ;
- le chèque bancaire ou postal ;
- le virement bancaire (cf. RIB ci-dessous) en indiquant **impérativement** SUP-FC dans le libellé du virement ainsi que le nom de l'étudiant.



RIB : 10071-25000-00001002577-08
 IBAN : FR76-1007-1250-0000-0010-0257-708
 BIC : TRPUFRP1

Dans le cas d'un paiement par virement, il conviendra de joindre **impérativement** le récépissé de l'envoi. La carte d'étudiant ne sera transmise qu'après réception du virement.

Dans le cas d'un paiement par chèque, il conviendra d'établir deux chèques séparés, un pour les droits universitaires et l'autre pour les droits pédagogiques, rédigés à l'ordre de l'**Agent comptable de l'Université de Franche-Comté**.

Important :

Le Conseil Régional subventionne le DAEU et les candidats participent tous au financement de leur formation. Les salariés pris en charge par leur employeur ou en congé de formation doivent prendre contact avec le service de Formation Continue et Alternance de l'Université de Franche-Comté :

Service de Formation Continue & Alternance (SEFOC'AL)
 Maison Des Étudiants (MDE)
 36 A Avenue de l'Observatoire 25030 BESANCON CEDEX
<http://formation-continue.univ-fcomte.fr>
 Courriel : sefocal@univ-fcomte.fr
 Accueil : 03 81 66 61 21

Un conseiller formation vous accompagnera dans vos démarches administratives et financières relatives au financement de votre formation.

8 M3C ET ÉVALUATIONS DES CONNAISSANCES

8.1 Organisation des enseignements

8.1.1 Organisation de l'année et interruption des cours ou du tutorat

Les enseignements (tutorat) se déroulent du **lundi 4 octobre 2021 au samedi 28 mai 2021 inclus, de 18h à 20h ou 21h en semaine et le samedi matin. Les périodes d'interruption des cours sont les suivantes :**

- du **samedi 18 décembre 2021 après les cours au lundi 3 janvier 2022 au matin**
- du **samedi 16 avril 2022 après les cours au lundi 2 mai 2022 au matin**

Afin de rattraper certains cours ou séances de tutorat qui n'auraient pas pu avoir lieu le jour prévu (absence de l'enseignant, jours fériés,), certains enseignants sont susceptibles de proposer des séances de rattrapage pendant les périodes d'interruption des cours.

Une semaine d'interruption des enseignements (cours ou tutorat) sera envisagée pendant les vacances scolaires d'hiver (du samedi 12 février 2022 après les cours au lundi 28 février 2022 au matin).

8.1.2 Contrôle des présences

Chaque stagiaire doit signer impérativement une feuille de présence à chaque cours ou séance de tutorat.

8.1.3 Contrôle du suivi de la formation

Les textes officiels stipulent que seuls les stagiaires ayant suivi la formation pourront se présenter à l'examen du DAEU.

- Pour les stagiaires du DAEU A, la signature de la feuille de présence aux cours servira de justificatif.



- Pour les stagiaires du DAEU B, le contrôle du suivi de la formation se fera sous forme de devoirs (4 à 6 suivant les matières), qu'ils devront remettre en respectant le calendrier. La signature de la feuille de présence au tutorat peut servir également de contrôle du suivi.

Important :

Les stagiaires n'auront pas le droit de se présenter aux examens s'ils ne remplissent pas au moins l'une de ces conditions :

- présence aux cours ou aux tutorats justifiée par la signature à chaque séance de la liste d'émargement
- remise des devoirs de l'année préparatoire au DAEU B

LES ÉTUDIANTS REDOUBLANTS NE SONT EN AUCUN CAS DISPENSÉS DES COURS.

8.2 ↪ Modalités des examens

8.2.1 ↪ Date des examens

Les épreuves auront lieu du 13 au 17 juin 2022.

8.2.2 ↪ Mode de contrôle

Deux possibilités sont offertes aussi bien pour l'enseignement par correspondance que pour l'enseignement avec tutorat ou en cours du soir. Le choix se fait séparément pour chaque matière entre :

- Evaluation des connaissances par un **examen final seul**.
- Evaluation des connaissances par **contrôle continu et examen final**.

Dans ce second cas, chacun des deux modes de contrôle intervient pour 50% dans le calcul de la note finale.

Le contrôle continu consiste en 4 épreuves au moins dans chaque matière. Les 3 meilleures notes sont prises en compte dans le calcul de la note finale.

Important

Le déroulement des épreuves du contrôle continu aura lieu à Besançon.

Le calendrier des épreuves du contrôle continu sera distribué début octobre 2021 à la suite de l'entretien.

8.2.3 ↪ Présentation aux épreuves

Les épreuves du DAEU peuvent être organisées selon l'une des deux dispositions suivantes :

Les modules groupés : le candidat subit obligatoirement les 4 épreuves la même année. Le DAEU lui est délivré s'il a une moyenne générale au moins égale à 10/20. En cas d'échec, il ne peut pas conserver les notes au-dessus de la moyenne.

Les modules capitalisables : le candidat passe chaque année 1 à 4 épreuves. Il conserve les notes supérieures à la moyenne. Le DAEU lui est délivré lorsqu'il a obtenu la moyenne à chaque épreuve. Les points au-dessus de la moyenne dans une épreuve ne peuvent pas compenser une note inférieure à la moyenne dans une autre épreuve.

Le choix du mode de contrôle et de la présentation aux épreuves se fait lors de l'entretien prévu début octobre 2021. Le choix des matières optionnelles est définitif et ne pourra pas être modifié lors des réinscriptions futures. Toutefois, lors d'une réinscription et pour des raisons valables, le choix peut être modifié après entretien avec un enseignant de la formation.

Important : ces choix ne peuvent pas être modifiés après la période d'inscription.



8.2.4 ↪ Épreuves du diplôme

- DAEU A

Deux épreuves obligatoires

Français : niveau terminale (dissertation, résumé, ou contraction de texte).

Langue vivante (anglais) : série L du baccalauréat.

Deux épreuves optionnelles parmi

Histoire contemporaine : programme inspiré du baccalauréat 2020.

Géographie : programme inspiré du baccalauréat 2020.

Mathématiques : programme de mathématiques inspiré du baccalauréat 2020.

- DAEU B

Deux épreuves obligatoires

Français : niveau terminale (dissertation d'ordre général, résumé, ou contraction de texte)

Mathématiques : programme de mathématiques inspiré du baccalauréat 2020.

Deux épreuves optionnelles parmi

Physique : programme de mathématiques inspiré du baccalauréat 2020

Chimie : programme de mathématiques inspiré du baccalauréat 2020

Sciences de la Nature et de la Vie : série S du baccalauréat



9 STRUCTURE DU DAEU OPTION A

PERIODE	INTITULE	CREDITS
DAEU A modules capitalisables		
	▼ VVDCAP1 - ANGLAIS CAPITALISABLE	15.0
A	VVDANGL - Anglais	15.0
	▼ VVDCAP2 - FRANÇAIS CAPITALISABLE	15.0
A	VVDFRAN - Français	15.0
	▼ VVDCAP3 - CHOIX 1 CAPITALISABLE	15.0
A	VVDGEOG - Géographie	15.0
A	VVDHIST - Histoire	15.0
A	VVDMATH - Mathématiques	15.0
	▼ VVDCAP4 - CHOIX 2 CAPITALISABLE	15.0
A	VVDGEOG - Géographie	15.0
A	VVDHIST - Histoire	15.0
A	VVDMATH - Mathématiques	15.0
DAEU A moyenne générale		
A	VVDANGL - ANGLAIS	15.0
A	VVDFRAN - FRANÇAIS	15.0
	▼ VVDOPMO - CHOIX MOYENNE GÉNÉRALE	30.0
A	VVDGEOG - Géographie	15.0
A	VVDHIST - Histoire	15.0
A	VVDMATH - Mathématiques	15.0

Les périodes :

	Enseigné en période 1 (octobre à janvier)
	Enseigné en période 2 (février à mai)
	Enseigné toute l'année (octobre à mai)

Retrouvez la description de chaque UE dans les pages suivantes.

Le choix capitalisable : au final, vous devez choisir 2 UE qui vous permettront de suivre 4 enseignements différents.



10 DESCRIPTION DES ENSEIGNEMENTS DU DAEU OPTION A

→Anglais

VVDANGL | 15.0 ECTS | Période : A

Enseignant : Lawrence-joachim HOUVILLE

DESCRIPTION :

Durée : 90 heures

PREREQUIS :

Avoir une connaissance correcte des règles fondamentales de la grammaire et un vocabulaire minimum.

OBJECTIFS :

Le programme reprend les règles fondamentales de la grammaire et les approfondit :

- utilisation des temps,
- maniement du superlatif,
- maniement du comparatif,
- emploi des modaux, . . .

Le cours prépare à l'examen final dont l'objectif est l'évaluation de :

- la compétence linguistique (grammaire)
- la compréhension d'un texte (littéraire ou de la presse écrite)
- l'expression écrite
- l'expression orale
- la traduction

La compréhension d'un texte se fait à partir de questions et d'affirmations sur le texte qui permettent de vérifier si le sens du passage a été appréhendé. L'expression écrite consiste en une « rédaction » d'environ 150 à 200 mots.



→Français

VVDFRAN | 15.0 ECTS | Période : A

Enseignant : Florent MONTCLAIR

DESCRIPTION :

Durée : 90 heures

PREREQUIS :

Il est recommandé d'avoir une culture générale correspondant à un niveau de classe de 2de - 1re.

OBJECTIFS :

Le programme porte sur un genre littéraire qui traverse l'ensemble de la littérature française, et sur une oeuvre.

Genre : la littérature fantastique.

Il s'agira de montrer comment ce genre se développe, quelles sont les grandes définitions qui permettent de le cerner et quelles sont les oeuvres qui le caractérisent le mieux à chaque siècle.

Programme : La littérature fantastique en France

COMPÉTENCES À ACQUÉRIR :

- Savoir résumer un texte en suivant les consignes de l'énoncé
- Dissserter sur un thème

BIBLIOGRAPHIE :

Ouvrages au programme (en oeuvres intégrales ou en extraits)

Général

- *Sidonie Marchal, Le français au concours pour adultes, Presses Universitaires de Franche-Comté*

Oeuvre

- *L'Etranger, d'Albert Camus.*

Programme : La littérature fantastique en France

- *Maupassant, Le Horlà*
- *Martin Balmont, Oeuvres diverses*
- *Mérimée, La vénus d'Ille*



→Géographie

VVDGEOG | 15.0 ECTS | Période : A

Enseignant : Pascal GILLON

DESCRIPTION :

Durée : 90 heures

PREREQUIS :

Il est recommandé d'avoir une culture générale correspondant à un niveau de 1re.

OBJECTIFS :

- Aider à apprendre un contenu, fruit d'un travail personnel, par l'acquisition de méthodes et d'une compréhension générale des mécanismes mis en jeu, dans laquelle les connaissances peuvent s'insérer dans un cadre logique.
- Aider à l'acquisition de techniques d'analyse, en particulier des documents d'ordre iconographique, graphique ou statistique.
- Les faits ne prennent leur véritable signification qu'à partir du moment où ils sont présentés dans un discours crédible, argumenté, autour d'une expression structurée qui doit traduire la cohésion du raisonnement. En ce sens, l'enseignement aura pour but de contribuer à l'exposé des connaissances.

COMPÉTENCES À ACQUÉRIR :

Première partie : Un espace mondialisé

- Mondialisation et interdépendance
- L'organisation géographique de l'espace mondial

Deuxième partie : Les trois grandes aires de puissance dans le monde

- Les États-Unis : la superpuissance
- La façade atlantique de l'Amérique du Nord
- La puissance économique de l'Union Européenne
- L'Europe rhénane
- L'Asie orientale, une aire de puissance en expansion
- La mégalopole japonaise

Troisième partie : Des mondes en quête de développement

- Unité et diversité des Suds
- Une interface Nord/Sud : l'espace méditerranéen
- La Russie, un état et un espace en recomposition

BIBLIOGRAPHIE :

Nous travaillerons sur l'édition Hachette 2004 - Terminales ES, L, S.



→ Histoire

VVDHIST | 15.0 ECTS | Période : A

Enseignant : Olivier SZWAJA

DESCRIPTION :

Durée : 90 heures

PREREQUIS :

Niveau : il est recommandé d'avoir une culture générale correspondant à un niveau de 1^{re} et de se tenir au courant de l'actualité nationale et internationale.

A ce titre, sont conseillés : les documentaires d'Arte et de la Cinq ou autres, et la consultation de magazines comme Carto ou Diplomatie disponibles dans les maisons de la presse ou de sites en lignes comme Médiapart (payant).

Les thèmes traités sont exigeants car complexes mais ils offrent de précieuses clés de compréhension de l'actualité à la condition de s'intéresser à cette dernière !

OBJECTIFS :

- Comprendre les grands enjeux du monde contemporain en interrogeant le passé.
- Apprendre à construire des raisonnements et des analyses argumentées par des faits historiques.

COMPÉTENCES À ACQUÉRIR :

A noter :

Le contenu suivant n'est pas contractuel : des rectifications et des ajustements sont possibles en fonction du niveau des étudiants, de leurs besoins constatés et, dans une certaine mesure, de leurs goûts.

La question 2, en particulier peut ne pas être traitée.

Question 1 : Les États-Unis et le monde de la présidence de Ronald Reagan à nos jours

Ce chapitre présente la diplomatie américaine en la situant dans le temps, à savoir de la fin de la Guerre froide à nos jours (présidence Donald Trump incluse). Le rapport des États-Unis au reste du monde repose sur des options très contradictoires : la croyance en une « destinée manifeste » qui pousse les Américains à intervenir dans les affaires du monde et, à l'opposé, l'isolationnisme qui tend à les maintenir à l'écart des problèmes extérieurs. C'est cette contradiction que retrace le cours, donnant une clé de lecture de l'attitude des Américains face aux autres pays, dans une optique de géopolitique.

Question 2 : Comprendre une période historique par l'analyse des oeuvres d'art : la Renaissance

Pour initier les étudiants à l'histoire de la culture et des idées, ce cours leur apprend à décrypter la peinture de la Renaissance : aspects techniques, contenu, symboles cachés ou non. Ce travail est mis en perspective par une réflexion sur la philosophie Humaniste et les déchirements religieux de l'époque, le tout offrant une approche globale de la culture occidentale du XVI^e s.

Question 3 : La République et l'État en France du XIX^e s. à nos jours

Cette question présente un exemple d'histoire politique, en deux leçons.

La première est consacrée à la singulière histoire de la république en France, qui met presque un siècle à s'imposer (1792-1877), entre deux retours à la monarchie. Le rôle capital des républicains de la III^e République dans l'installation définitive de la culture républicaine est analysé avec précision. On apprend à lire une constitution et à décrypter la communication politique des républicains, et on analyse la filiation politique jusqu'à nos jours.



La seconde, intitulée « La république contestée, la république refondée » traite de la période du gouvernement de Vichy durant la seconde Guerre mondiale pour montrer comment les valeurs construites par les républicains de la IIIe République sont niées par un gouvernement réactionnaire et collaborateur. Ensuite, sont abordées les deux grandes refondations républicaines de 1946 et de 1958. La première amène un élargissement des fonctions de l'État, la seconde tente de présenter des institutions opérant la synthèse des expériences républicaines précédentes, tout en intégrant le goût des Français pour un pouvoir présidentiel fort et incarné.

Question 4 : Le Moyen-Orient, un foyer de conflits depuis la fin de la première Guerre mondiale

Retour à la géopolitique avec la question très complexe du Moyen-Orient. On montre que la région, marquée par une grande diversité, est au coeur d'enjeux internationaux essentiels, en particulier le contrôle du pétrole, et qu'elle est depuis longtemps une région dominée par les grandes puissances, européennes puis américaine. Le cours revient aux sources du conflit israélo-arabe et en présente les développements actuels en insistant sur la question palestinienne. Enfin, les racines et la montée de l'islamisme sont analysées avec précision, en particulier les mouvements jihadistes comme Al-Qaida ou l'EI.

BIBLIOGRAPHIE :

Manuels scolaires conseillés : les manuels de seconde, première et terminale, nouveaux programmes.



→Mathématiques

VVDMATH | 15.0 ECTS | Période : A

Enseignant : None

DESCRIPTION :

Durée : 50 h

PREREQUIS :

Afin d'aborder dans de bonnes conditions (connaissances, remise en train, technicité spécifique des mathématiques, maîtrise des calculs, raisonnements élémentaires) l'étude effective d'un programme de Terminale S, il peut s'avérer utile (et parfois même indispensable) de travailler ou réviser les notions des classes de seconde et première.

C'est pourquoi ce cours de mathématiques est divisé en deux parties dites Niveau I (programme de seconde et première) et Niveau II (programme de Terminale S), chacun correspondant à une année de travail.

OBJECTIFS :

Le but de ce cours est double. Il s'agit d'une part de présenter les notions mathématiques de Terminale S qui seront directement utiles pour réussir en première année universitaire scientifique, d'autre part de contribuer à former aux raisonnements logiques, aux questionnements, et à l'apprentissage de l'autonomie qui sont les meilleurs garants de succès dans les études supérieures.

Les leçons et chapitres sont présentés et agrémentés d'exercices avec solution, d'autres exercices seront l'occasion de mesurer la bonne compréhension des notions introduites ; enfin, des devoirs seront à rédiger régulièrement et à envoyer pour correction.

COMPÉTENCES À ACQUÉRIR :

Le programme proprement dit couvre les notions suivantes :

- Mise en place des outils de base du calcul (divers type opérations, racines carrées, valeur absolue, équations et inéquations du premier et second degré)
- Les suites numériques (notion de suite, convergence de suite, suites particulières, raisonnement par récurrence)
- Notion de fonction numérique (domaine de définition, graphe, composition)
- Limite et continuité d'une fonction
- Dérivée d'une fonction (en particulier d'une fonction composée)
- Fonctions exponentielle et logarithme
- Fonctions trigonométriques
- Intégration (présentation de la notion, méthode pratique d'intégration).



11 STRUCTURE DU DAEU OPTION B

PERIODE	INTITULE	CREDITS
DAEU B modules capitalisables		
	▼ VVBCAP1 - FRANÇAIS CAPITALISABLE	15.0
A	VVBFran - Français	15.0
	▼ VVBCAP2 - MATHÉMATIQUES CAPITALISABLE	15.0
A	VVBMATH - Mathématiques	15.0
	▼ VVBCAP3 - CHOIX 1 CAPITALISABLE	15.0
A	VVBCHIM - Chimie	15.0
A	VVBPHYS - Physique	15.0
A	VVBSVT - Sciences de la vie et de la Terre	15.0
	▼ VVBCAP4 - CHOIX 2 CAPITALISABLE	15.0
A	VVBCHIM - Chimie	15.0
A	VVBPHYS - Physique	15.0
A	VVBSVT - Sciences de la vie et de la Terre	15.0

DAEU B moyenne générale

A	VVBFran - FRANÇAIS	15.0
A	VVBMATH - MATHÉMATIQUES	15.0
	▼ VVBOPMO - CHOIX MOYENNE GÉNÉRALE	30.0
A	VVBCHIM - Chimie	15.0
A	VVBPHYS - Physique	15.0
A	VVBSVT - Sciences de la vie et de la Terre	15.0

Les périodes :

- Enseigné en période 1 (octobre à janvier)
- Enseigné en période 2 (février à mai)
- Enseigné toute l'année (octobre à mai)

Retrouvez la description de chaque UE dans les pages suivantes.

Le choix capitalisable : au final, vous devez choisir 2 UE qui vous permettront de suivre 4 enseignements différents.



12 DESCRIPTION DES ENSEIGNEMENTS DU DAEU OPTION B

→Français

VVBFRAN | 15.0 ECTS | Période : A

Enseignant : Florent MONTCLAIR

DESCRIPTION :

2e année (préparation à l'épreuve) 50 h

PREREQUIS :

Les connaissances de seconde et de première sont nécessaires pour suivre ce module.

OBJECTIFS :

Le programme porte sur deux genres littéraires qui traversent l'ensemble de la littérature française. Le premier est le genre romanesque : à partir des oeuvres médiévales, le cours montrera comment le roman français connaît de grandes périodes de définitions avant de multiplier les formes et les genres au XXe siècle.

Le second est la littérature fantastique. Il s'agira de montrer comment ce genre se développe, quelles sont les grandes définitions qui permettent de le cerner et quelles sont les oeuvres qui le caractérisent le mieux à chaque siècle.

COMPÉTENCES À ACQUÉRIR :

- Savoir résumer un texte en suivant les consignes de l'énoncé
- Dissserter sur un thème

BIBLIOGRAPHIE :

Ouvrages au programme (en oeuvres intégrales ou en extraits)

Général

Sidonie Marchal, Le français au concours pour adultes, Presses Universitaires de Franche-Comté

Genre romanesque

Il sera en particulier étudié "L'Etranger" de Camus

Genre fantastique

- *Mérimée, La Vénus d'Ille*
- *Balzac, La Peau de Chagrin*
- *Martin Balmont, Enquête dans un pays en guerre*
- *Nodier, Le Vampire*



→Mathématiques

VVBMATH | 15.0 ECTS | Période : A

Enseignant : Louis JEANJEAN

DESCRIPTION :

Durée : 50 h

PREREQUIS :

Afin d'aborder dans de bonnes conditions (connaissances, remise en train, technicité spécifique des mathématiques, maîtrise des calculs, raisonnements élémentaires) l'étude effective d'un programme de Terminale S, il peut s'avérer utile (et parfois même indispensable) de travailler ou réviser les notions des classes de seconde et première.

C'est pourquoi ce cours de mathématiques est divisé en deux parties dites Niveau I (programme de seconde et première) et Niveau II (programme de Terminale S), chacun correspondant à une année de travail.

OBJECTIFS :

Le but de ce cours est double. Il s'agit d'une part de présenter les notions mathématiques de Terminale S qui seront directement utiles pour réussir en première année universitaire scientifique, d'autre part de contribuer à former aux raisonnements logiques, aux questionnements, et à l'apprentissage de l'autonomie qui sont les meilleurs garants de succès dans les études supérieures.

Les leçons et chapitres sont présentés et agrémentés d'exercices avec solution, d'autres exercices seront l'occasion de mesurer la bonne compréhension des notions introduites ; enfin, des devoirs seront à rédiger régulièrement et à envoyer pour correction.

COMPÉTENCES À ACQUÉRIR :

Le programme proprement dit couvre les notions suivantes :

- Mise en place des outils de base du calcul (divers type opérations, racines carrées, valeur absolue, équations et inéquations du premier et second degré)
- Les suites numériques (notion de suite, convergence de suite, suites particulières, raisonnement par récurrence)
- Notion de fonction numérique (domaine de définition, graphe, composition)
- Limite et continuité d'une fonction.
- Dérivée d'une fonction (en particulier d'une fonction composée)
- Fonctions exponentielle et logarithme
- Fonctions trigonométriques
- Intégration (présentation de la notion, méthode pratique d'intégration).



→ Chimie

VVBCHIM | 15.0 ECTS | Période : A

Responsable: Mathilde BUGNON-HENRIET

Enseignants : Mathilde BUGNON-HENRIET, Jerome HUSSON

DESCRIPTION :

Durée : 50 h

PREREQUIS :

Un niveau de première avec des spécialités en mathématiques et physique chimie est nécessaire pour suivre l'année préparatoire au diplôme du DAEU B.

Dans le cas contraire, l'année de remise à niveau est fortement conseillée pour permettre d'acquérir les connaissances suffisantes.

OBJECTIFS :

Amener les candidats à pouvoir se présenter avec succès à l'examen de DAEU.

Le sujet d'examen porte sur le programme de chimie de la classe de terminale avec spécialité « physique – chimie ».

COMPÉTENCES À ACQUÉRIR :

Afin d'acquérir les compétences nécessaires à la réussite à l'examen de DAEU, le programme est le suivant :

Chimie générale

- 1- Acide – base : pH, couples, diagramme de prédominance, équilibre chimique, quotient de réaction, solution tampon
- 2- Titrages par étalonnage : spectrophotométrie, conductimétrie
- 3- Titrages directs : pH- métrie, conductimétrie, colorimétrie
- 4- Cinétique chimique : facteurs, catalyseur, loi de vitesse d'ordre 1
- 5- Oxydo-réduction : réactions, piles

Chimie organique

- 1- Schéma de Lewis, électronégativité des atomes
- 2- Formules brutes et semi-développées, nomenclature
- 3- Spectroscopie IR
- 4- Etapes d'un protocole et rendement d'une synthèse organique



→Physique

VVBPHYS | 15.0 ECTS | Période : A

Responsable: Mathilde BUGNON-HENRIET

Enseignants : Mathilde BUGNON-HENRIET, Fabien PICAUD

DESCRIPTION :

Durée : 2e année (préparation à l'épreuve) 50 h

PREREQUIS :

Un niveau de première avec des spécialités en mathématiques et physique chimie est nécessaire pour suivre l'année préparatoire au diplôme du DAEU B.

Dans le cas contraire, l'année de remise à niveau est fortement conseillée pour permettre d'acquérir les connaissances suffisantes.

OBJECTIFS :

Amener les candidats à pouvoir se présenter avec succès à l'examen de DAEU.

Le sujet d'examen porte sur le programme de physique de la classe de terminale avec spécialité « physique – chimie ».

COMPÉTENCES À ACQUÉRIR :

Afin d'acquérir les compétences nécessaires à la réussite à l'examen de DAEU, le programme est le suivant :

- 1- Cinématique : mouvement, vitesse, accélération
- 2- Lois de Newton
- 3- Mouvement dans un champ uniforme : champ de pesanteur, champ électrostatique
- 4- Mouvement dans un champ de gravitation
- 5- Ecoulement d'un fluide : poussée d'Archimède, loi de Bernoulli
- 6- Optique : réflexion réfraction, dispersion
- 7- Lumière : lentilles convergentes, modèle de la lunette astronomique
- 8- Electricité : charge électrique, loi de Coulomb
- 9- Electricité : lois générales, puissance et énergie
- 10- Electricité : condensateur, circuit RC



→ Sciences de la vie et de la Terre

VVBSVT | 15.0 ECTS | Période : A

Enseignants : Anne-véronique WALTER SIMONNET, Nicolas CAPELLI, Pascale BOURGEADE

DESCRIPTION :

Durée : 2e année (préparatoire) : 50 h

PREREQUIS :

Public ayant arrêté leurs études soit après l'obtention d'un BEP à caractère scientifique, soit au niveau d'une classe de première scientifique des lycées.

OBJECTIFS :

Donner un niveau correspondant à l'enseignement obligatoire du baccalauréat série S, dans le but de permettre aux stagiaires de s'inscrire ensuite dans des formations supérieures (BTS, IUT, ...).

COMPÉTENCES À ACQUÉRIR :

Enseignements de biologie (P. Bourgeade, N. Capelli) (35 h) :

I- Unicité génétique et transmission des caractères héréditaires

1. Mécanismes de la transmission de l'information génétique : ADN, cycle cellulaire, code génétique, biosynthèse des protéines, polymorphisme génique et mutations, quelques aspects de la génétique humaine.

II- De la plante sauvage à la plante domestiquée

1- L'organisation fonctionnelle des plantes à fleurs en lien avec leur vie fixée : nature des échanges avec le milieu, surfaces d'échanges avec le milieu, systèmes de communication assurant le transport de matière dans la plante. Réponses des Végétaux à la variabilité des paramètres du milieu.

2- Les plantes productrices de matière organique

3- La reproduction des plantes entre vie fixée et mobilité : organisation d'une fleur, fécondation, dispersion des graines, relation plante-animal issue d'une coévolution.

4- La domestication des plantes : des plantes sauvages aux plantes domestiquées. Les différentes techniques d'amélioration des plantes : de la sélection empirique aux biotechnologies.

III- Le corps humain et la santé

1. Quelques aspects du fonctionnement des centres nerveux : l'établissement du réflexe de posture, nature et propagation du message nerveux, le rôle intégrateur des centres nerveux, l'organisation fonctionnelle de l'encéphale et le déclenchement de l'activité gestuelle.

2- Produire le mouvement : contraction musculaire et apport d'énergie. La cellule musculaire, l'origine de l'énergie nécessaire à la contraction de la cellule musculaire, le contrôle des flux de glucose (régulation de la glycémie).

3- Comportement et stress : adaptabilité de l'organisme.

Enseignement des Sciences de la Terre (Anne-Véronique, Walter-Simonnet) (15h) :




- Le système solaire : structure et caractéristiques du système solaire et de la Terre.
- Géodynamique interne : structure et composition de la terre, énergie, séismes, volcanisme, magnétisme et paléomagnétisme, tectonique des plaques, convergence, subduction, collision, chaînes de montagne.
- Géodynamique externe : atmosphère, hydrosphère, érosion, sédimentation.
- Le temps en géologie : datations relatives et absolues.
- Histoire de la Terre : histoire géologique, changements géologiques et modifications de la biosphère : disparition, apparition d'espèces, la lignée humaine et les environnements quaternaires.



13 STRUCTURE DU DAEU REMISE À NIVEAU

PERIODE	INTITULE	CREDITS
Diplôme d'accès aux études universitaires, Remise à niveau B		
A	VVCFRAN - FRANÇAIS REMISE À NIVEAU	
A	VVCMATH - MATHÉMATIQUES REMISE À NIVEAU	
A	VVCSCIE - ENSEIGNEMENT SCIENTIFIQUE REMISE À NIVEAU	

Les périodes :

-  Enseigné en période 1 (octobre à janvier)
-  Enseigné en période 2 (février à mai)
-  Enseigné toute l'année (octobre à mai)



14 DESCRIPTION DES ENSEIGNEMENTS DU DAEU RN

VVCFRAN Français remise à niveau

- Enseigné toute l'année

Responsable : **Florent MONTCLAIR**

VVCFRAN : Français remise à niveau

Intervenant : **Florent MONTCLAIR**

DESCRIPTION :

Durée : 50 heures

OBJECTIFS :

Acquérir les méthodes de base nécessaires au résumé ou à la dissertation.



VVCMATH Mathématiques remise à niveau

- Enseigné toute l'année

Responsable : **Antonin PROCHAZKA**

VVCMATH : Mathématiques remise à niveau

Intervenant : **Antonin PROCHAZKA**

DESCRIPTION :

Durée : 50 heures

Afin d'aborder dans de bonnes conditions (connaissances, remise en train, technicité spécifique des mathématiques, maîtrise des calculs, raisonnements élémentaires) l'étude effective d'un programme de Terminale S, il peut s'avérer utile (et parfois même indispensable) de travailler ou réviser les notions des classes de seconde et première. C'est pourquoi ce cours de mathématiques est divisé en deux parties dites Niveau I (programme de seconde et première) et Niveau II (programme de Terminale S), chacun correspondant à une année de travail.

OBJECTIFS :

Le but de ce cours de mathématiques est d'amener chaque étudiant à un niveau de Terminale S (sans spécialité Maths).

Les leçons et chapitres sont présentés et agrémentés d'exercices avec solution, d'autres exercices seront l'occasion de mesurer la bonne compréhension des notions introduites ; enfin, des devoirs seront à rédiger régulièrement et à envoyer pour correction.

COMPÉTENCES À ACQUÉRIR :

- Calculs numériques et algébriques.
- Équations du premier degré.
- Systèmes d'équations.
- Équations du second degré.
- Inéquations.
- Généralités sur les fonctions. Dérivation.
- Étude de fonctions élémentaires.
- Repérage dans le plan, droites, vecteurs, produit scalaire.
- Introduction aux statistiques et aux probabilités.



VVCSCIE Enseignement Scientifique Remise à Niveau

- Enseigné toute l'année

VVCSCIE - Enseignement Scientifique Remise à Niveau

Responsable : Mathilde Bugnon Henriet

Enseignants : Mathilde Bugnon Henriet, Jérôme Husson, Fabien Picaud

DESCRIPTION :

Durée : 50 heures

PREREQUIS :

Ce cours est une mise à niveau de type seconde générale et première spécialité physique chimie. Il est donc nécessaire d'avoir des connaissances de base en sciences (maths et chimie) pour pouvoir le suivre.

OBJECTIFS :

Acquérir le niveau nécessaire pour suivre l'année de préparation au diplôme du DAEU.

COMPÉTENCES À ACQUÉRIR :

La partie 1 a pour objectif de fournir à l'étudiant la méthodologie minimum à maîtriser pour pouvoir acquérir l'ensemble des compétences attendues en physique et en chimie. Cette méthodologie va également être utilisée pour ceux qui souhaiteraient dans l'année préparatoire au diplôme suivre « sciences de la vie et de la terre »

La partie 2 détaille les chapitres étudiés en physique et en chimie.

Partie 1 : Méthodologie

- 1- Grandeurs, unités, chiffres significatifs, analyse dimensionnelle
- 2- Graphiques : tracés et exploitation
- 3- Mesures algébriques, vecteurs
- 4- Trigonométrie
- 5- Fonctions mathématiques utiles en sciences

Partie 2 : Contenus scientifiques

- 1- Cinématique : référentiel, mouvement
- 2- Forces : modélisation et principe d'inertie
- 3- Energie cinétique, potentielle, mécanique
- 4- Lumière : propagation, réflexion et réfraction
- 5- Lumière : couleur, synthèses
- 6- Lumière : modèle ondulatoire et particulaire
- 7- Lumière : diffraction, interférences
- 8- Chimie : corps purs, mélanges, solutions.
- 9- Chimie : atomistique et classification périodique
- 10- Chimie : transformation chimique, synthèse
- 11- Chimie : oxydo-réduction
- 12- Chimie : tableau d'avancement



15 GLOSSAIRE

A

AES : Administration Économique et Sociale

AGE : Administration et Gestion des Entreprises

ATLAS : Logiciel de gestion des centres d'examen

ANNEE SUP-FC : Dans le cas de la demi-vitesse, l'étudiant va suivre 1 demi-année de diplôme (soit un semestre) sur une année universitaire appelée « année 1 SUP-FC », donc d'octobre à mai (et pas seulement sur la période d'octobre à janvier). Il suivra le deuxième semestre l'année suivante « année 2 SUP-FC » d'octobre à mai.

B

BU : Bibliothèques Universitaires

C

CAP : Centre d'Accompagnement Pédagogique

CC : Contrôle Continu

CDC : Centre de Certification

CeLaB : Centre de Langue de la Bouloie

CLA : Centre de Linguistique Appliquée

CLES : Compétences en Langues de l'Enseignement Supérieur

CT : Contrôle Terminal

CTU : Centre de Télé-enseignement Universitaire (centre d'enseignement à distance)

CVEC : Contribution de la Vie Étudiante et de Campus

D

DAEU : Diplôme d'Accès aux Études Universitaires

DEDALE : Fil d'Ariane pour votre inscription

DM : Devoir à la Maison

DVL : Développement et Validation du Logiciel : parcours de master mention Informatique

E

EAD : Enseignement À Distance

ETP : Études Territoriales et Politiques

ENT : Environnement Numérique de Travail

ECandidat : Logiciel de candidature

EPeda : Logiciel d'inscription

EC : Éléments Constitutifs, appelées EC : sous-modules indépendants et capitalisables au sein de l'UEC dans laquelle ils s'intègrent, et de leur semestre et année universitaires. Comme les UE, les EC sont constitués d'activités de cours, de travaux dirigés et de travaux pratiques, et font l'objet d'une évaluation propre. Un EC ne peut appartenir qu'à une seule UEC.



ECTS : European Credit Transfer System : Chaque semestre universitaire, (correspondant à une année-SUP-FC dans le cas de la demi-vitesse), est composé d'UE et/ou d'UEC (incluant la totalité des EC qui les composent) représentant 30 crédits dits ECTS (European Credit Transfer System). Les UE, UEC et EC représentent un nombre donné de crédits ECTS, de telle manière que le nombre de crédits d'une UEC correspond à la somme des crédits de ses EC. Ainsi, pour chacun des diplômes proposés, un semestre universitaire peut être composé de 5 UE de 6 crédits, ou de 4 UE de 6 crédits et 2 UE de 3 crédits, ou de 4 UE de 6 crédits et d'1 UEC de 6 crédits constituée de 2 EC de 3 crédits, etc.

F

FIED : Fédération inter-universitaire de l'Enseignement à Distance : La FIED est une association loi 1901, créée en 1987 à l'initiative du ministère de la recherche et de l'enseignement supérieur pour représenter l'enseignement universitaire Français à l'international.

FLE : Français Langue Etrangère

FUP : Formations Universitaires Professionnalisantes : elles ont pour objectif de découvrir un domaine ou d'accroître une qualification au regard d'une fonction exercée, de faire évoluer un niveau de qualification en vue d'une progression de carrière, de remettre à jour et de compléter les connaissances déjà acquises. Ces formations ne sont pas diplômantes. Elles sont sanctionnées par la remise d'une attestation de fin de formation, mentionnant la ou les notes obtenues par le stagiaire s'il décide de se soumettre aux évaluations programmées. Ces formations ne donnent pas lieu à la délivrance de crédits ECTS.

FAQ : Foire Aux Questions

I

INE : Identifiant National Etudiants : il est composé de 11 caractères : 10 chiffres + 1 lettre ou 9 chiffres + 2 lettres.

ITVL : Ingénierie du Test et de la Validation Logiciels et Systèmes : Parcours de master mention Informatique

I2A : Informatique Avancée et Applications : Parcours de master mention Informatique

M

MAFE : Management Administratif et Financier en Entreprise

MESRI : Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation

Moodle : Plateforme d'apprentissage à distance

M3C : Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences

MEEF : Métiers de l'Enseignement, de l'Éducation et de la Formation

P

PÉRIODE : l'année est décomposée en deux périodes : la période 1 de octobre à janvier et la période 2 de février à mai.

R

RU : Restaurant Universitaire

**S**

SEFOC'AL : Service de Formation Continue & Alternance

SPI : Sciences Pour l'Ingénieur

ST : Sciences et Techniques

SUP-FC : Service Universitaire de Pédagogie pour les Formations et la Certification

T

TOEIC : Test of English for International Communication

TP : Travaux pratiques

TD : Travaux dirigés

U

UE : Unités d'Enseignement : modules indépendants et capitalisables au sein de leur semestre et année universitaires. Elles sont constituées d'activités de cours, de travaux dirigés et de travaux pratiques. Elles font l'objet d'une évaluation propre.

UEC : Unités d'Enseignement Constituées : UE abstraites dans le sens où elles sont indépendantes et capitalisables au sein de leur semestre et année universitaires, mais elles ne proposent pas d'activités de cours et ne font donc pas l'objet d'une évaluation propre. En fait, les UEC sont simplement formées par l'agrégat de sous-modules, appelés éléments constitutifs.

UFC : Université de Franche-Comté

V

VAE : Validation des Acquis de l'Expérience

VES : Validation des Etudes Supérieures

VAPP : Validation des Acquis Professionnels et Personnels

VOUS POUVEZ ÉGALEMENT TROUVER DES INFORMATIONS

SUR NOTRE SITE INTERNET :

<https://sup-fc.univ-fcomte.fr>

**ET SUR NOS RÉSEAUX SOCIAUX
FACEBOOK, LINKEDIN ET TWITTER**

